

Compte rendu du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du jeudi 7 juin 2018

Ordre du jour :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du compte-rendu de la dernière réunion
- 3) Synthèses des Conseil d'administration, Conseil d'école et CSD
- 4) Rentrée 2018 : Structures, organisation.
- 5) Adoption du calendrier scolaire 2018-2019
- 6) Bilan de l'année 2017-2018
- 7) Questions diverses

PRÉSENTS :

Administration : M. Robin, M. Exelmans, Mme Reynaud, Mme Aublé, M. Sansebastian, M. Jublot

Représentants des Personnels :

Représentants des Parents d'élèves : Mme Beaufort, M. Gay, Mme Ino

Représentants des Élèves : M. Dalglish-Lemoine, Mlle Matsumura

Invité absent : M. Schipman

EXCUSÉS : M. Brancourt

ABSENTS (démissionnaires des instances depuis le 17/04/2018) : Mme Akahori, Mme Chica, Mme Cousyn, Mme Ducornez, M. Guimer

RETARD : M. Gay, arrivé à 17h45.

QUORUM : 10 / 17

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Reynaud et secrétaire adjoint : M. Dalglish-Lemoine

1) Adoption de l'ordre du jour

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : avis sur la fermeture de deux postes de résident proposée au CT du 2 juillet 2018 : Poste PE de Mme Herzig ; Poste Lettres modernes de Mme Aoba.

VOTE adoption de l'ordre du jour modifié : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

2) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

VOTE adoption du PV de la dernière réunion :

10 Pour : / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.

17H40 ARRIVÉE DE M. GAY. Quorum 11/17

3) Synthèses des Conseil d'administration, Conseil d'école, CSD

➤ Synthèse du conseil d'administration du 31/05/2018

Le Conseil d'administration, présidé par Monsieur BOUCHARD, a approuvé à l'unanimité le Compte financier 2017.

Un point a été fait sur l'évolution des effectifs, le projet immobilier et les travaux nécessaires à l'intégration des élèves dans les 3 prochaines années. Il a été répondu aux questions diverses.

➤ Synthèse du conseil d'école du 28/05/2018

Un point a été fait sur la préparation de la rentrée 2018 en terme d'effectifs, de mouvement des personnels et d'espaces disponibles. Un bilan concernant les prises en charge FLSco, les transports scolaires et le péri-scolaire a également été présenté. Un bilan favorable du multiâge est présenté. A la demande des parents un rapport sur les accidents a été présenté et il est à noter que, malgré la hausse du nombre d'élèves, les accidents ont diminué de moitié depuis l'an dernier.

Le compte rendu provisoire détaillé de conseil d'école est déjà en ligne sur le site du lycée.

➤ Synthèse du conseil du second degré du 28/05/2018

Lors du conseil d'école du second degré les points suivants ont été abordés :

- organisation de la fin de l'année scolaire : résultats Parcoursup, examens, aménagements des emplois du temps
- effectifs et structure à la rentrée 2018
- bilan des actions et projets pédagogiques

4) Rentrée 2018 : Structures, organisation

A - Structures

9 classes en maternelle dont 3 multiâge, 23 classes en élémentaire (nouveau CE2 pour montée de cohorte), 4 classes de 6ème, 3 classes de 5ème à seconde, 3 classes de 1ère (2 ESL et 1 S) et 2 classes de Terminale (1 ESL et 1 S).

6e : 111 inscrits + 5 en attente ; 5e : 87 inscrits + 2 en attente ; 4e : 86 inscrits + 4 en attente ; 3e : 72 inscrits + 2 en attente ; 2de : 89 inscrits + 1 en attente ; 1ère : 71 inscrits + 2 en attente ; Tle : 61 inscrits.

Avis du CE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

B - Proposition de l'ouverture de l'option cinéma à la rentrée de septembre 2019 (si l'option reste ouverte avec la réforme du lycée)

Il s'agit de la préparation (3h hebdomadaire sur 3 niveaux (2nde, 1ère, Tale) à une option facultative du baccalauréat (Coef. 2) pour des groupes au minimum de 15 élèves.

La création demande un investissement matériel de 1 500 000 yens en matériel et 0.5 ETP / an (4 000 000 yens /an) soit 5 500 000 yens en 2019-2020, puis 4 000 000 les années suivantes.

L'ouverture est conditionnée à

- l'inscription des élèves - 15 au moins par niveau
- l'acceptation du dossier par l'AEFE puis le DGESCO.

- l'ouverture d'une section identique dans la zone afin d'assurer la possibilité de passer l'épreuve (jury bac.)

Intervention de M. Charbonneau suivie d'une discussion entre les membres du Conseil.

Avis du CE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

C- Création d'un poste de coordonnateur pour les Sciences et technologie et la technologie (ST&T) à la rentrée 2018

Création d'une IMP supplémentaire à 150.000 yens.

D- Instauration d'un 2e professeur principal en terminale à la rentrée 2018 conformément à la réforme du processus d'entrée dans l'enseignement supérieur.

5) Adoption du calendrier scolaire 2018-2019

Calendrier proposé par le CE, validé par l'IEN et l'AEFE.

Adoption par le CE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6) Bilan de l'année 2017-2018

Contrairement aux années précédentes, cette année n'a pas connu de modification (réformes) dans l'organisation des enseignements ni des programmes.

Comme à l'accoutumée de nombreuses actions pédagogiques (SPAN et projets) ont été mise en oeuvre :

SPAN pour 520 élèves (292 au primaire / 228 au secondaire)

Latinistes 3e 2nde	20	avril	Italie – Rome
2nde	65	23 au 25 avril	Nagasaki (Japon)
Quelques 3e/2nde	12	18 au 20 mai	Nuit du code. Taipei - Taiwan
3e	78	18 au 20 avril	Oshima
CE1	133	23 au 26 janvier	Nagano
3e	72	janvier	Pologne – Auschwitz

2nde ski	66	février	Ishi Uchi Maruyama (Niigata Ken)
2MS, 1GS	74	3 au 4 avril	Japon - Hakone
1ère	73	4 au 6 avril	Japon - Hiroshima
5e, 4e, 3e, 2nde	15	juin	Pékin FOOT
6e, 5e	12	mars	Bangkok FOOT
3e, 2nde, 1ère	12	mars	Bangkok FOOT
6ème D	21	mai	OAGA
2CM2, 1 CM1	53	28 au 31 mai	Myoko Mura
CM1 et CM2	50		Okinawa

Le lycée ne participe à aucune rencontre sportive de la zone à cause du coût des billets qui dépassent le plafond de 100 000 yens. Néanmoins les professeurs d'EPS organisent de nombreuses compétitions au Japon.

une ligue sportive sera créée dans toutes les zones et permettra, avec ses cotisations, d'organiser des évènements, notamment le TRÈFLE (tournois de rugby) à Tokyo en septembre 2019 et un évènement JO en 2020.

92 projets pédagogiques primaire - 64 projets pédagogiques au secondaire - 7 projets pédagogiques interdegrés

Réception d'artistes et de de personnalités : Gabriel Granadino (Illustrateur) ; M Tamaguchi (illustrateur) ; Mme Komai (Écrivain) ; Maras (artiste slameur) ; Olivier Bourdeaut écrivain ; François Roca illustrateur

Un PEAC sur l'art de l'espace et l'architecture très riche.

Extra scolaire : un secteur toujours en augmentation (garderie et activités) :

Formation continue : 50 professeurs en stages sur 35 stages, des formations individuelles (concours, certifications, formations)

Missions EEMCP2 : technologie; langues vivantes, lettres

Visite de l'IEN Zone Asie-Pacifique.

Immobilier : annulation du projet de location de l'école numéro 6 pour 3 ans (incompatibilité des règlements de la Mairie de Kita Ku et du bureau des écoles privées du TMG).

Poursuite des discussions avec la Maire pour une utilisation future.

Travaux prévus pour accueillir les élèves dans les trois prochaines années.

Langues : réunions en cours sur les évolutions des parcours des langues au LFI Tokyo : introduction du PARLE et mise en place des SI Américaine à l'élémentaire et au collège. Les évolutions doivent tenir compte de nos espaces (salles de classes) et de nos ressources RH et financières.

Point supplémentaire à l'ordre du jour : avis sur la fermeture de deux postes de résident **RE1-3703 et 9487** proposée au CT du 2 juillet 2018 : Poste PE de Mme CABANE; Poste Lettres modernes de Mme AOBA.

La Direction souhaite favoriser autant que faire se peut la résidentialisation des collègues TNR mais elle entend la nécessité conjoncturelle de l'AEFE de fermer des postes. Le recrutement de titulaires de l'Éducation Nationale en contrat local est possible pour le LFI Tokyo. Les parents demandent si ces postes seront redéployés. Le Proviseur répond que certains postes seront supprimés définitivement et d'autres redéployés vers des zones moins favorisées.

Après une interruption de séance demandée par les représentants des parents, l'avis de la fermeture des postes RE1-3703 et 9487 est mis aux votes :

Avis du CE sur la fermeture des postes RE1-3703 et 9487 :

Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 2

7) Questions diverses

➤ Questions des parents d'élèves

1) Pourrait-on avoir des statistiques sur les cas de problèmes psychologiques pour lesquels les infirmières ont orienté les élèves vers un psychologue durant ces dernières années ?

Plus largement, une réelle réflexion sur les modalités de la présence d'un psychologue sur l'établissement pourra-t-elle être mise en place ?

Une permanence hebdomadaire par exemple pourrait-elle être envisagée ?

La question a déjà été posée lors du SCD du 28 mai 2018. Une réponse a déjà été faite.

<i>Nombre d'élèves qui sont passés pour cellule écoute primaire et secondaire</i>					
<i>2014 / 2015</i>	<i>16</i>				
<i>2015 / 2016</i>	<i>37</i>				

2016 / 2017	33				
2017 / 2018	21				
<i>Coordonnées de psychologues transmises aux familles (primaire et secondaire)</i>					
2014 / 2015	2				
2015 / 2016	7				
2016 / 2017	11				
2017 / 2018	9				

L'établissement veille au repérage des problématiques et travaille ensuite avec les familles (PPRE, PAI, PAP) en liaison avec des personnels de santé externes (Psychiatres, Psychologues, orthophonistes, généralistes).

Vu le nombre d'élèves possiblement concernés et la prise en charge externe, la Direction ne pense pas proposer de permanence psychologique en interne pour le moment.

2) Lors du CE du 04 octobre 2017, il avait été annoncé que tous les personnels du lycée suivraient une formation premiers secours et sécurité au centre d'Ikebukuro. Quel est l'avancement de ce projet?

Une formation sécurité d'une demie journée au centre de prévention des catastrophes de Ikebukuro a en effet été proposée à tous les personnels de l'établissement comme chaque année. Ce stage a eu lieu le lundi 23 octobre 2017. Le contenu était le suivant :

Essai d'un extincteur pour éteindre un incendie dans un espace confiné

Exercice d'évacuation dans un espace enfumé en raison d'un incendie

Exercice de mise en sécurité du corps dans une pièce à vivre en cas d'un séisme majeur de niveau 9 sur l'échelle de richter

Visionnage d'un documentaire sur les conséquences du séisme et du tsunami du 11 mars 2011 dans le Tohoku

Cette formation peut être proposée en anglais. Elle est par ailleurs gratuite.

Une formation de formateur PSC1 devrait être proposée au PFCP 2018-2019.

3) Les diverses manifestations musicales au sein du lycée comme le concert organisé en février ou celui de la fête du lycée nous montrent bien que le lycée regorge d'élèves musiciens. Dans quelle mesure et à quel coût serait-il possible de mettre en place une option musique?

Il y a une différence entre être musicien et vouloir passer l'option musique au baccalauréat.

L'épreuve facultative de musique est ouverte à toutes les séries. Il s'agit d'une épreuve orale de pratique et de culture musicales de 40 minutes organisée en deux parties enchaînées et évaluées par le même jury. La partie A, de 30 minutes maximum, mobilise les compétences perceptives du candidat et sa culture musicale. La partie B lui permet de témoigner de ses pratiques musicales.

Une fiche de synthèse, (voir le modèle [en cliquant ici](#)) présente au jury les réalisations et études qui constituent le corpus du candidat élaboré tout au long de l'année scolaire. Y figurent notamment les pratiques musicales ainsi que les orientations ayant présidé à l'étude des problématiques du programme. Ce document obligatoire n'est pas évalué. Il permet au jury d'orienter et d'élargir l'entretien à d'autres œuvres connues du candidat.

Première partie (A) : écoute comparée

Deux brefs extraits d'œuvres musicales, dont l'un est obligatoirement issu d'une des œuvres du programme publié chaque année au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation Nationale, sont écoutés successivement (au maximum à trois reprises). Guidé par les questions du jury, le candidat construit son commentaire en soulignant les différences et ressemblances des musiques entendues (caractéristiques, expressions, références, etc.) Les questions peuvent éventuellement s'appuyer sur un document (bref texte ou extrait de partition). Le jury évalue les compétences perceptives du candidat et sa connaissance des problématiques étudiées dans le cadre du programme. Il apprécie également ses capacités à utiliser à bon escient ses connaissances et compétences musicales (vocales et/ou instrumentales) pour resituer les extraits entendus dans l'histoire générale de la musique.

Deuxième partie (B) : interprétation

Après une brève présentation, le candidat interprète tout ou partie d'une pièce instrumentale ou vocale, au choix. Il peut être éventuellement accompagné par ses partenaires habituels au lycée (quatre élèves maximum issus du lycée du candidat). Cette interprétation est suivie d'un entretien avec le jury. L'évaluation porte sur la qualité artistique de l'interprétation (quel que soit le niveau technique auquel se situe le candidat) et sur la capacité du candidat à mettre la pièce choisie en perspective avec les problématiques du programme. Pour l'ensemble de l'épreuve, un piano est mis à disposition. Tout autre instrument doit être apporté par le candidat.

Évaluation : cette épreuve est notée sur 20 points : partie A notée sur 13 points, partie B notée sur 7 points.

Recrutement : enseignant capable de préparer les élèves au programme limitatif

Coût : ½ poste d'ici 3 ans + coût lié aux examens

Problématique : trouver des examinateurs sur la zone Asie Pacifique

Aucun élève du LFI Tokyo ne présente l'option facultative au Baccalauréat. Il conviendrait d'abord de constituer un vivier effectif au moyen du FSE ou du péri-scolaire pour envisager de créer un enseignement interne.

4) Y a-t-il une meilleure visibilité des résultats pour ParcoursSup depuis le CSD ? A-t-on pu noter une évolution significative pour les résultats au niveau des filières d'excellence (classes préparatoires...) ?

En date du 7 juin

47 Terminales, 43 inscrits à Parcours sup.

<i>Taux d'élèves ayant reçu des propositions d'admission et qui doivent y répondre</i>	<u>5</u>	12,5%	<u>2</u>
<i>Taux d'élèves ayant reçu des propositions d'admission et qui ont une réponse à apporter dans les 24h</i>	<u>2</u>	5%	<u>1</u>
<i>Taux d'élèves n'ayant que des vœux en attente</i>	<u>4</u>	10%	<u>2</u>
<i>Taux d'élèves refusés sur tous leurs vœux en filières sélectives, éligibles à la CAAES</i>	<u>1</u>	3,2%	<u>0</u>
<i>Taux d'élèves ayant accepté une proposition</i>	<u>29</u>	72,5%	<u>10</u>
<i>Taux d'élèves ayant démissionné de la procédure</i>	<u>4</u>	10%	<u>3</u>

Information : le nouveau projet d'établissement est en cours de vérification (réunion le 19 juin prochain). Il sera adopté par un CE extraordinaire avant le fin de l'année.

Tous les points et question ayant été traités, Le proviseur remercie les membres et clôt le CE.